

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLELONGUE

Hautes-Pyrénées

Séance du 28 février 2018

En exercice : 11
Membres Présents : 7
Qui ont pris part : 7
Date de la Convocation : 23/02/2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TRAMONT.

Présents : Mmes BERDUCAT – BEUNEUX – CAVALLERO – QUESSETTE - MM. IGAU – PRATDESSUS - TRAMONT.

Excusés : MM. BARIAC – MACIAS – MASSON.

Absente : Mme MUN.

Secrétaire de Séance : Mme QUESSETTE.

Délibération n° DE 2018 015

Tarification salle des fêtes 2019.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de revoir les tarifs de la location de la salle des fêtes.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer les tarifs suivants pour l'année 2019 :

	Villelonguais	Autres
a) petite salle seule + cuisine	100.00 €	250.00 €
b) ensemble des locaux	150.00 €	410.00 €

Location Associations :

Afin de participer aux frais de fonctionnement de la salle des fêtes (électricité, chauffage, entretien, etc...), le Conseil municipal décide d'appliquer le tarif de 100 € aux associations extérieures qui organiseraient des manifestations payantes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus. Au registre, suivent les signatures.

Pour Extrait Conforme

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du
pour une durée de deux mois

Le Maire
Pierre TRAMONT

